



ET SI NOUS NOUS MOBILISONS ?

Le 12 février 1934 eut lieu en France une grande journée de grève générale à l'appel de la CGT. Ce jour posa les bases tant du mouvement ouvrier de 1936 que du Front Populaire.

Le contexte en deux points :

1) Cinq ans plus tôt, le monde et la France connaissent le **crack boursier de 1929**. Suit une crise économique qui mêle : marasme de l'activité industrielle, développement du chômage, baisse des revenus du travail, mesures à l'encontre de la main-d'œuvre étrangère.

Il est question de trouver des moyens de réduire le déficit de l'État, de rétablir l'équilibre financier, et donc de réduire des dépenses sociales, de limiter le nombre des fonctionnaires.

La France, comme les autres pays, est traversée par des scandales financiers, des affaires de corruption, la déconsidération des appareils politiques, l'agitation à l'extrême droite, des tentatives de recomposition des forces politiques. Les conditions de travail se détériorent, flexibilité des horaires, augmentation des cadences, de l'intensité du travail.

On tend à imputer le chômage, moins à la crise capitaliste, qu'aux étrangers.

2) Le 6 février 1934, plus de 30 000 militant-es armé-es des ligues d'extrême droite manifestent à Paris contre le parlementarisme et la République.

Cette journée fait 16 victimes et 1435 blessés. Le gouvernement du Cartel des Gauches dirigé par le radical Daladier doit démissionner. Il est remplacé par un gouvernement d'Union Nationale regroupant la droite et les Radicaux.

Pour les partis et les syndicats de gauche, la France vient d'échapper à un coup d'État fasciste.

Leur réaction est immédiate. La CGT décrète la grève générale le 12 février 1934. La SFIO s'y associe tandis que la CGTU et le PCF appellent à un rassemblement. Les militants à la base s'unissent au cours de la manifestation au cri d'« Unité! Unité! ».

De cette action naît l'unité du mouvement antifasciste en France.

1936

Viendront les grandes luttes de mai 1936 où l'on comptera 12 000 grèves, dont 9 000 avec occupation et environ 2 millions de grévistes.

Le patronat sera contraint de céder et suivront les accords de Matignon entraînant une hausse des salaires de 7 à 15 % et généralisant les conventions collectives.

Les ouvrier-es obtiennent des délégué-es d'ateliers pour les défendre, on ne peut pas les licencier sans autorisation de l'inspecteur du travail. Les salarié-es obtiennent la liberté d'exercice du droit syndical. Viendront enfin les lois sur les 40 heures de travail hebdomadaire, et les deux premières semaines de congés payés...

Le contexte économique actuel ne vous rappelle rien ?

LES BANQUES TRICHENT, L'ÉTAT REMBOURSE, LES PEUPLES PAIENT.

Entre 2007 et 2010, les banques privées ont emprunté des fonds à la BCE au taux de 1%, qu'elles prêtaient alors à la Grèce à 4% ou 5%, à 12% pour les titres à dix ans !

Mais quand il s'est avéré que l'État grec aurait du mal à rembourser, les banques privées ont voulu se débarrasser de la dette grecque, et ce sont les banques centrales et la BCE qui l'ont rachetée.

La France détient ainsi 40 milliards de cette dette, et, si la Grèce ne la paie pas, des commentateurs ont déclaré « qu'il en coûtera 600 à 700 euros à chaque contribuable français ».

Une manière de masquer la responsabilité des grandes banques françaises, et les sommes colossales qu'elles ont engrangées pendant des années sur le dos du peuple grec.

LE 49-3 VOUS CONNAISSEZ ?

Pour faire adopter la loi Macron par des parlementaires récalcitrant-es, le gouvernement utilise l'outil le plus anti-démocratique de la Constitution, l'article 49-3 qui permet l'adoption d'une loi sans l'assentiment des député-es.

Cet article, François Hollande n'avait pas de mots assez durs pour le critiquer lorsqu'il n'était pas encore chef de l'État, et avait promis de le supprimer.

Cette méthode n'est pas un signe de force, mais bien un aveu de défaite.

Cette loi Macron, dont la [Cgt avait déjà dit tout le mal qu'elle en pensait](http://cgt.asso.fr/IMG/pdf/loi_macron.pdf), ne doit pas être adoptée. Un appel à signature, auquel se sont joints de nombreux responsables de la CGT, circule actuellement. Signez et faites signer cet appel dès maintenant. <http://appelcontrelaloimacron.wesign.it/fr>

La CGT, FO et Solidaires appellent à un grève interprofessionnelle le 9 avril. C'est loin, certes, mais cela permet de bien la préparer.

Puisse le mouvement social et populaire créer un rapport de force qui seul pourra mettre cette loi en échec et permettre de reprendre le chemin du progrès social.

